

Dans les secteurs de PIANTARELLA et de LA RONDINARA, la commune de Bonifacio et la Préfecture Maritime de Méditerranée ont arrêté le plan de balisage suivant (se référer aux deux cartes au verso) :

A Piantarella et La Rondinara :



Zone d'interdiction de mouillage : l'interdiction de mouillage comprend toute forme de mouillage (l'ancrage, l'amarrage, le stationnement géostatique).



Zone interdite aux engins motorisés.



Zone réservée uniquement à la baignade et non surveillée : la navigation et le mouillage d'engins immatriculés, ainsi que la plongée en scaphandre autonome, y sont interdits.



Chenal d'accès au rivage, réservé au passage des navires, embarcations et engins immatriculés.



Le tracé jaune représente le câble électrique immergé.



A PIANTARELLA ET À LA RONDINARA, AINSI QUE PARTOUT EN MÉDITERRANÉE, N'ANCREZ PAS DANS LES HERBIERS !

L'ancrage des bateaux provoque un impact important sur les espèces protégées comme l'herbier de posidonie *Posidonia oceanica* et la grande nacre *Pinna nobilis*.

La posidonie est protégée au niveau international par la Convention de Berne, la Convention de Barcelone et la Directive européenne « Habitats » et au niveau national par l'arrêté interministériel du 19 juillet 1988, ainsi que par le Code de l'environnement (article L. 411-1).

L'herbier de posidonie constitue une richesse précieuse et fragile à l'échelle de la Méditerranée. Plante à fleurs sous-marine, la posidonie génère par le processus de la photosynthèse une production remarquable d'oxygène (jusqu'à 14 litres par jour et par m²). Elle constitue un véritable poumon pour l'écosystème marin.

Également source de nourriture pour de nombreux animaux (oursins, poissons...), elle se trouve à la base de plusieurs chaînes alimentaires.

L'herbier de posidonie assure un rôle d'abri et constitue un lieu de reproduction pour d'innombrables espèces.

Il participe à stabiliser les fonds marins et témoigne de la bonne qualité des eaux.

À l'automne, l'herbier de posidonie perd une partie de ses feuilles : accumulées ainsi en banquette sur les plages, elles protègent le littoral de l'érosion.

Logée dans les fonds sableux et vaseux à proximité des herbiers, la grande nacre est une espèce menacée.

Trop longtemps collectée par des plongeurs amateurs de souvenirs, des populations entières ont été décimées par le passé. Aujourd'hui protégée, elle reste cependant très menacée par la pollution, la régression des herbiers, mais aussi par les ancres qui brisent sa coquille et la laissent sans défense face à ses prédateurs.



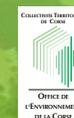
E. Volto-OEC



PLAN DE BALISAGE DE Piantarella & La Rondinara



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 86/2012 DU 8 AOÛT 2012
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 156/2012 DU 8 AOÛT 2012



PLAN DE BALISAGE DE LA RONDINARA

Commune de Bonifacio

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 86/2012 DU 8 AOÛT 2012
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 156/2012 DU 8 AOÛT 2012

PLAN DE BALISAGE DE PIANTARELLA

Commune de Bonifacio

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 86/2012 DU 8 AOÛT 2012
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 156/2012 DU 8 AOÛT 2012



0 50 100 200m

LÉGENDE

-  Zone interdite au mouillage
-  Zone Interdite aux Engins Motorisés
-  Zone de baignade non surveillée
-  Chenal d'accès à la plage
-  Périmètre de sécurité
-  Câble immergé